

Actu locale | Grésivaudan

GRÉSIVAUDAN

## La parité dans les villages : qu'en pensent les maires et les candidats ?

Emmanuelle Dufféal



Dans les petits villages de Belledonne, de moins de 1 000 habitants, le scrutin de liste paritaire change la donne. Photo Le DL /E.D.

**Dans le Grésivaudan, les communes de moins de 1 000 habitants arrivent largement en tête. Elles représentent un tiers des communes (15 sur 43). Et, fait nouveau et historique de ces municipales, le scrutin de liste paritaire s'impose désormais dans les villages.**

**Objectif : inciter les femmes à se présenter. Qu'en pensent les principaux intéressés ?  
Témoignages.**

En mars 2026, dans les villages de moins de 1 000 habitants, la parité sera obligatoire. Place au scrutin de liste paritaire (comme dans toutes les autres communes). [Un changement instauré par la loi du 21 mai 2025, qui va bousculer pas mal d'habitudes bien ancrées](#). Le but de cette petite révolution politique est d'harmoniser le mode de scrutin trop souvent incompris, renforcer la parité et redonner du goût à l'engagement qui fait défaut dans ces communes rurales. Jusqu'à présent, les conseillers de ces communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient de manière isolée ou groupée. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé. En clair, les électeurs pouvaient rayer le nom de certains candidats et les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer la parité... mais de régler ses comptes. Les 15 et 22 mars prochains, tout ça, c'est du passé. On vote pour une liste comme on voterait pour un candidat à la présidentielle.

Sur le fond, les maires nous répondent ne pas avoir de problème avec la parité. Au contraire, ils y sont favorables. D'autant qu'ils l'appliquent déjà. Au-delà de la difficulté de construire une liste, de respecter la parité, le plus dur reste à faire : expliquer que le panachage, c'est terminé. Fini le stylo dans les isoloirs !

- **La représentativité des hameaux plus compliquée que la parité**

La maire de Saint-Mury-Monteymond (342 habitants), Isabelle Curt, ne se représente pas. C'est son premier adjoint, Jean-Luc Roux, qui sera la tête de liste de sa majorité sortante. La parité ? « Ça n'a pas été difficile parce que je connaissais bien ma commune. » Sa liste est complète. Ils seront 6 hommes et 5 femmes. « Non, la vraie difficulté pour les petites communes, c'est quand il y a des hameaux, il faut trouver des représentants pour chacun d'eux. Mais nous y sommes arrivés. » Cependant, il voit « une certaine hypocrisie » derrière cette obligation de liste. « Au final, la préfecture acceptera qu'une liste soit complète à 9 quand elle devrait être à 11. Ce qui veut bien dire que cette loi reconnaît les difficultés à monter des listes dans des petites communes ! »

- **Fin du panachage : « On aura des ratures donc des bulletins nuls »**

La maire de La Flachère (449 habitants), Brigitte Sorrel, se représente. Sa liste est complète. Élue depuis 1995, elle a été conseillère, adjointe, et trois fois maire. À la retraite depuis trois ans, l'ancienne cadre de santé au CHU n'a pas vu une grande différence avec les mandats précédents : « La parité, on l'avait déjà sans qu'on nous la demande. La difficulté reste la même à chaque scrutin, c'est de convaincre des citoyennes et citoyens déjà très occupés par leur vie familiale et professionnelle, à s'engager. » En revanche, la maire se montre plus critique sur l'arrêt du panachage. « Franchement, je ne comprends pas qu'on nous force à faire ça. C'est déjà compliqué dans les petites communes. Ils ne se mettent pas à notre place. Pourquoi on nous complique encore la tâche ? Là, il va falloir faire entendre à tout le monde que le stylo, on le garde dans la poche. » Un article a été écrit dans le dernier bulletin d'info à ce sujet de la commune, « mais on sait déjà qu'on aura des ratures, donc des bulletins nuls. »

- **La fin du “tir au pigeon”**

Le maire de La Chapelle-du-Bard (541 habitants), Karim Chamon, se représente et il est favorable au scrutin de liste paritaire. « Ce qui est bien, c'est que, désormais, on a une liste bloquée avec des personnes qui ont envie de travailler ensemble, ce que le “tir au pigeon” (panachage) pouvait contrecarrer puisqu'on avait le droit de rayer des noms. »

- **« Qu'est-ce que je ne vais plus pouvoir faire ? »**

À Saint-Maximin (689 habitants), Stéphane Mallard, le troisième adjoint de la majorité sortante, est candidat. Et pour lui, « c'est un vrai challenge d'atteindre la parité. On sent un décalage

entre les femmes et les hommes dans leur manière d'appréhender le rôle d'élu. » Il cite entre autres des jeunes femmes en activité avec enfants « se demandant comment elles vont intégrer cette mission dans leur agenda. Qu'est-ce que je ne vais plus pouvoir faire ? » lui ont-elles souvent répondu. « Question que les hommes ne se posent pas », note Stéphane Mallard. « Ce qui révèle une certaine méconnaissance. Qu'est-ce que fait réellement un élu ? Quel temps consacre-t-il à son mandat ? Et pourquoi cette peur de ne pas arriver à tout concilier chez les femmes ? Sans doute leur exigence d'être irréprochables... »

### • **Cette loi, « Une contrainte de plus dont on aurait pu se passer »**

La deuxième adjointe, Céline Pavarotti, à La Combe-de-Lancey (745 habitants) se présente. Sa liste est complète. Monter une liste, au final n'a pas été si compliqué, « on a réussi à trouver les 17 personnes mais on a dû faire des choix pour respecter la parité. Alors, on y est allé progressivement parce que nous voulions aller chercher des personnes motivées par l'engagement. Six ans, c'est long. Au final, on a une femme en plus. » La candidate estime que « cette loi a ajouté une contrainte de plus alors que ce n'est déjà pas simple de mobiliser les habitants. On aurait pu s'en passer. » Et puis, elle redoute déjà « le gros travail d'information et de pédagogie auprès des citoyens (les plus âgés) qui ne sont pas au courant des nouvelles règles du scrutin. » Aller expliquer qu'il n'est plus possible d'ajouter, de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation ! « Une rayure sur le bulletin, c'est un bulletin nul ! Il va falloir bien le rappeler aux anciens. »